

Points 2, 3, 4 et 6 – Taxes et redevances

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers ont voté diverses taxes et redevances pour l'exercice 2021 :

- Maintien des **centimes additionnels au précompte immobilier** au même taux qu'en 2020, à savoir 2600 centimes.
- Taxe **de répartition pour les exploitations de mines, minières, carrières ou terrils** dont le montant s'élève à 297.031,64 € (au prorata du nombre de tonnes de pierres extraites de mines, minières carrières sur le territoire de la commune et qui ont été commercialisées au cours de l'année précédant l'exercice d'imposition).
- Maintien de la **taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques** au même taux qu'en 2020 soit 7,90 %
- Taxe sur **l'enlèvement des immondices** pour les exercices 2021 à 2025, adoptée à 18 voix pour et 4 contre :
 - Maintien des taux de l'année 2020
 - Ajout d'une exonération pour les parents d'enfants de moins de 3 ans :
En effet, à partir du 1^{er} janvier prochain, les langes d'enfants devront être mis dans les conteneurs à déchets tout venant (conteneur noir) alors que jusqu'à présent ils pouvaient être jetés dans les déchets organiques (conteneur vert).

Cette mesure, décidée au niveau wallon, aura un impact sur la facture des ménages : les kilos de déchets tout venant dépassant le plafond prévu dans la taxe forfaitaire sont, en effet, plus chers que les kilos de déchets organiques.

Aussi, les autorités communales wanzoises ont voulu alléger la facture des ménages en exonérant la taxe proportionnelle facturée aux parents d'enfants de moins de 3 ans (au 1^{er} janvier de l'année) de 200kg par enfant et par année. Cet effort représente environ 60€ par enfant et par an. Sachant que Wanze compte plus de 400 enfants de moins de 3 ans, cela représente annuellement un effort financier de plus de 24.000€ pour la Commune.

Pourquoi les langes n'ont plus leur place dans les déchets organiques ?

En 2003, lorsqu'il a été décidé de collecter les langes d'enfants avec les organiques, le matelas absorbant des langes était encore composé exclusivement de cellulose ce qui présentait un intérêt marqué pour le compostage et la biométhanisation. Depuis lors, les fabricants de langes ont massivement remplacé cette cellulose par un polymère super absorbant afin

de réduire le poids, le volume et le coût des langes tout en améliorant leur propriété absorbante. Il en résulte qu'un linge est aujourd'hui constitué d'au moins 76% en masse de plastiques.

Dès lors, les langes d'enfants n'ont plus leur place dans le conteneur à déchets organiques car cela n'a pas de sens de composter du plastique et par corollaire de retrouver ces plastiques dans les champs.

- L'exonération pour les accueillantes d'enfants passerait de 30€ à 60€.

Point 7 – Déchets ménagers - Coût vérité budget 2021

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers ont approuvé, à 18 voix pour et 4 contre, le budget du coût vérité relatif à l'année 2021.

Le coût vérité atteint 95%.

La taxe immondices proprement dite est inchangée ; des modalités particulières sont ajoutées pour les ménages comptant un enfant de moins de 3 ans.

Point 8 – Règlement communal en matière de collecte des déchets ménagers

Suite à plusieurs changements en matière de collecte des déchets ménagers, il y a lieu d'adopter un nouveau règlement.

Le Conseil a donc décidé, sur proposition du Collège, d'abroger le règlement actuel et d'en adopter un nouveau.

Les principaux changements concernent :

- La modification de l'organisation de la collecte des encombrants : il est proposé de la confier à la Ressourcerie du Pays de Liège (voir point 13)
- La modification des types de déchets collectés en porte-à-porte : l'objectif est d'intégrer la notion de P+MC puisque depuis plusieurs mois les catégories de déchets collectés via ces sacs sont élargies (plastiques souples, barquettes et rapiers en plastique, ...)
- La collecte des sapins de Noël : Depuis 2017, les sapins sont collectés par Intradel sur le territoire wanzois.
- De petites modifications en lien avec les types de déchets nouvellement repris au recyparc : la liste des déchets acceptés est continuellement en évolution. Le règlement renvoie donc au site d'Intradel afin d'avoir la liste complète et à jour.

Point 10 - Modification budgétaire communale du service ordinaire et extraordinaire n°3 de l'exercice 2020

Le Conseil a approuvé, à 19 voix pour et 3 abstentions, la proposition du Collège communal relative à la modification budgétaire n°3 du service ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2020.

Le boni global est de 1.311.210,03€ à l'exercice ordinaire et de 6.801,07€ à l'extraordinaire.

Outre l'adaptation habituelle des crédits en fonction de l'évolution des recettes et des dépenses constatées, cette modification budgétaire comprend l'inscription de crédits supplémentaires pour :

- Des subsides supplémentaires dans le cadre de la crise sanitaire liée au coronavirus
- La prise de participation dans l'intercommunale Trans&Wall pour 200.000€ (voir point 11)
- L'achat de matériel informatique (100.000€) afin de développer le télétravail dans le cadre de la crise sanitaire

Par ailleurs les projets non réalisés en 2020 sont retirés pour une réinscription en 2021, à savoir notamment la réfection du pont de Bas-Oha, la rénovation de la cuisine à l'école de Wanze, un projet « Ureba » pour l'école de Moha, la rénovation de la terrasse et du garde-corps hall omnisports, ...

Point 11 - Adhésion et prise de participation à l'intercommunale TRANS&WALL

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers ont décidé, à 19 voix pour et 3 abstentions, de prendre des parts dans l'intercommunale Trans&wall dans le cadre de la réalisation du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) et ainsi atteindre les objectifs fixés en termes de production d'énergie renouvelable.

L'intercommunale Trans&wall est habilitée à développer des outils de production, de stockage et de fourniture d'énergie verte tels que des champs photovoltaïques ou autres projets éoliens, outils qui sont mis à disposition des communes affiliées.

Les communes fondatrices sont Namur, Andenne, Ohey, Viroinval et Rumes.

Les investissements qui sont à l'étude au niveau de l'intercommunale sont:

- l'achat et la participation dans la mise en œuvre d'éolienne(s) permettant d'alimenter une communauté d'énergie répartie sur plusieurs zonings
- la construction de champs photovoltaïques pouvant être mis en œuvre simultanément dans diverses communes wallonnes par le biais d'un marché public global (les terrains des actionnaires pouvant être valorisés et apportés en nature) - installation sur des terrains non bâtissables ou non exploitables pour l'agriculture
- une politique inchangée quant à la fourniture et à l'installation de bornes de recharge gratuites pour les communes au travers d'une concession de services

Les objectifs en Wallonie en matière d'énergie renouvelable :

- éolien pour 2030 : 4600GWh/an (soit 330 éoliennes supplémentaires)

- solaire pour 2030 : 3300GWh/an

Point 12 - FRIC 2019-2021- réfection des rues Pousserou et Dujardin: Travaux - approbation des conditions du marché et du mode de passation

Le Conseil communal a approuvé, sur proposition du Collège communal, le cahier des charges "FRIC 2019-2021 : Réfection des rues Pousserou et Dejardin". Le montant estimé du marché s'élève à 571.596,29 € TVAC.

Les travaux envisagés concernent :

- **Rue D. Dujardin** : réfection complète de la voirie et mise en évidence des carrefours :
 - remplacement des filets d'eau et pose d'un tuyau permettant de gérer les eaux de ruissellement
 - remplacement du coffre
 - pose d'asphalte
 - gestion des entrées des riverains
 - sécurisation des carrefours (mise en évidence par du revêtement ocre beige)
- **Rue Pousserou** : remplacement des filets d'eau, réfection du coffre et du revêtement, aménagement d'un carrefour en terme de mobilité douce:
 - remplacement de la majorité des filets d'eau
 - remplacement du coffre
 - pose d'asphalte
 - gestion des entrées des riverains
 - remise à niveau d'avaloirs et autres trapillons
 - sécurisation du carrefour (mise en évidence par du revêtement ocre beige)
 - amélioration du point de connexion entre les lignes de bus, covoit stop, promenades et itinéraire vélos
 - placement d'arceaux vélos

Une subvention sera sollicitée auprès de l'autorité subsidiante.

Point 13 - Ressourcerie du Pays de Liège - Collecte des encombrants - Approbation de la convention

Les Conseillers communaux ont décidé de suivre la proposition du Collège de confier l'ensemble des prestations de collecte des encombrants sur le territoire de la Commune de Wanze à la Ressourcerie du Pays de Liège et d'approuver le projet de convention.

La Ressourcerie du Pays de Liège propose actuellement des services de collecte, de tri, de recyclage et de réutilisation des encombrants. Ceux-ci seront soit réutilisés au bénéfice de personnes ayant peu de moyens, par l'intermédiaire de CPAS ou de magasins de seconde main, soit recyclés (bois, métaux, déchets d'équipements électriques ou électroniques, verre plat, PVC, etc.), soit valorisés en énergie électrique.

Point 14 - Dépense urgente - Achat de matériel informatique, d'un firewall et modification de la téléphonie pour le télétravail - Prise d'acte

Afin de limiter la propagation du virus et de respecter les règles de sécurité et de bien-être pour les travailleurs, il est devenu nécessaire qu'un maximum d'agents communaux soient mis en télétravail.

Les Conseillers communaux ont ainsi approuvé les dépenses urgentes décidées en séance du Collège communal du 26 octobre 2020 relatives à l'achat de matériel informatique :

- Fourniture d'un firewall pour un montant de 37.222,02 € TVAC
- Fournitures informatiques pour un montant de 34.390,62 € TVAC
- Modification de la téléphonie pour le télétravail pour un montant de 19.176,98 € TVAC.

Point 15 - Adhésion au marché portant sur l'accord cadre de fournitures de livres et autres ressources de la fédération Wallonie Bruxelles : 2021-2025

Les Conseillers communaux ont décidé, sur proposition du Collège, d'adhérer à la centrale d'achat organisée par la Fédération Wallonie Bruxelles pour l'acquisition de livres et autres ressources.

Le recours à ce marché permet de répondre rapidement aux demandes spécifiques propres à chaque bibliothèque et de se procurer un matériel de qualité à un prix attractif.

Absence de M. B. Roquet

Unanimité pour l'ensemble des points sauf les points 6,7,10 et 11 dont les votes sont mentionnés dans le compte-rendu.